

# Bibliographie

Autor(en): **Furet, Je**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **19 (1890)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la société ne serait pas assuré d'avoir ses vieux jours à l'abri du besoin ?

J'ai dit encore : le nombre d'années d'enseignement exigé pour être admis à la retraite doit être diminué. On demande beaucoup de l'instituteur à l'heure actuelle ; les programmes sont chargés, les exigences parfois excessives. Le malheureux doit peiner le jour, peiner la nuit. Après avoir consacré à l'école du jour 6 heures d'un travail pénible, l'école du soir l'attend, c'est là son repos !! On blanchit rapidement dans la carrière, et il est à craindre que beaucoup succombent à la peine avant de voir leurs efforts récompensés.

Plusieurs projets sur cette question capitale de l'avenir du corps enseignant, ont déjà vu le jour. Qu'en fait-on ? Sont-ils condamnés déjà à un oubli éternel ?

Non, cette question doit être traitée dans les conférences ; il faut s'entendre pour présenter à l'autorité supérieure un projet qui améliorerait sensiblement notre position ; et nous ne doutons pas que cette autorité, comme on l'a déjà dit plus haut, comprenant, du reste, notre pénible mission et notre situation précaire ne fasse tout son possible pour nous venir en aide.

Pour terminer, j'ajouterai que les instituteurs de l'arrondissement de la Broye réunis en conférence, à Estavayer, ont nommé un Comité d'initiative à ce sujet. Si cette question est étudiée dans d'autres districts, je prierai le secrétaire des conférences, ou quelque instituteur de bonne volonté, de bien vouloir renseigner le soussigné, chargé par le Comité ci-haut désigné, de correspondre avec les autres arrondissements.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mon respect.

L. BONDALLAZ, *instituteur*.

NOTE DE LA RÉDACTION. — La Commission des moyens d'enseignement étudie en ce moment la question des pensions. Ce que nous regrettons, c'est que la plupart des instituteurs aient l'air de se désintéresser de cette affaire, car jamais ils n'assistent aux assemblées de la Société. Il n'y a aucune entente entr'eux. Les uns n'ont qu'une seule préoccupation, c'est de verser le moins possible. Comment dès lors espérer retirer une forte pension ? D'autres ne veulent pas renoncer à l'ancien système. Il faudrait avant tout examiner comment les Caisses de retraite similaires sont organisées dans les autres pays, puis s'entendre sur les bases à établir.

---

## Bibliographie

---

### Revue littéraire

On a tant usé et abusé des articles bibliographiques que j'ai presque honte de revenir à la charge pour parler de quelques revues littéraires. Je hais la réclame, et ce n'est pas précisément

pour recommander ces sortes de publications que j'adresse ces quelques lignes au *Bulletin*; mon seul désir est de les signaler aux membres du corps enseignant. Combien de fois n'ai-je pas entendu dire à des instituteurs : « J'aimerais bien lire quelques revues littéraires, mais je n'en connais aucune ». Et faute de cette connaissance, on s'abonne un peu au hasard à des romans en livraisons qui ne sont ni littéraires ni dignes d'être lus par des éducateurs de la jeunesse.

Il y a aujourd'hui par le monde intellectuel un véritable fourmillement de revues littéraires et autres périodiques de tout acabit et pour tous les goûts. Il faudrait des volumes pour parler de toutes ces revues; je me contenterai donc de porter à la connaissance des lecteurs du *Bulletin* deux revues d'une valeur incontestable : la *Revue de la Suisse catholique* qui paraît à Fribourg, et le *Semeur*, à Lausanne. Ces deux périodiques conviennent, me semble-t-il, particulièrement à l'instituteur, d'autant plus qu'on s'est efforcé de mettre l'abonnement au niveau du gousset du magister, qui ne regorge pas toujours d'abondance. La *Revue de la Suisse catholique* et le *Semeur* quoique d'esprit différent, poursuivent un même but : la propagation des lectures morales et instructives et la lutte à outrance contre la littérature réaliste et pornographique qui corrompt tant de jeunes intelligences de nos jours.

L'instituteur devant enseigner l'art si difficile de la rédaction à l'école et savoir rédiger pour son compte, il est de toute nécessité qu'il soit à même de communiquer cet art à ses élèves et d'écrire lui-même une phrase correcte sinon élégante; et, s'il ne lui est pas permis de faire son éducation classique dans la langue d'Horace et de Virgile, il lui sied cependant bien d'avoir un verni littéraire et de savoir, non seulement discerner une page de littérature d'un écrivain de valeur d'avec une phrase boîteuse, mais aussi traduire convenablement sa pensée et traiter un sujet quelconque.

Il est donc nécessaire que l'instituteur fasse des efforts pour conserver et polir même son style. Comment obtiendra-t-il ce résultat? C'est par des exercices fréquents de rédaction et surtout par une étude attentive des pages des grands écrivains disséminées dans les revues littéraires.

Voilà pourquoi, je tenais, non pas à faire de la réclame, mais simplement à faire connaître à l'instituteur et à l'institutrice les deux meilleures revues littéraires : la *Revue de la Suisse catholique* et le *Semeur* de Lausanne, journal littéraire et artistique sans politique aucune, et qu'il ne faut pas confondre avec le journal protestant du même nom dans lequel le pasteur Paschoud de Lausanne vient d'insulter les catholiques avec tant d'outrecuidance.

J<sup>u</sup> FURET.

